

## DELIBERATION N° 22/2017 CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A L'ETRANGER Séance du 27 novembre 2017

Dons et legs - 2017

Vu le code de l'éducation, articles D 451-1 à D 452-21;

Le conseil d'administration adopte le don de la société ENGIE SA CHINA d'un montant de 50.000 € au profit du lycée Charles de Gaulle à Pékin.

Le conseil d'administration adopte le don de 13 biens mobiliers (statues) de Madame Paola Guerrini d'un montant de 575.000 € au profit du lycée Chateaubriand à Rome.

Nombre de votants : 26 Pour : 26 Contre : / Abstention : /

Fait à Paris, le 27 novembre 2017

Le président du conseil d'administration de l'AEFE

Laurent BILI